



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain  
**Séance du 01 avril 2016**

**OBJET :** EMPLOI, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Economie sociale et solidaire - Adoption du plan de développement de l'économie sociale et solidaire 2016-2020

Délibération n° 3

Rapporteur : Jérôme RUBES

## **PROJET**

Mesdames, Messieurs,

Positionner l'économie sociale et solidaire comme un axe fort de la politique économique métropolitaine est une ambition que la Métropole de Grenoble souhaite affirmer en adoptant une nouvelle stratégie de développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour la période 2016-2020.

### **L'ESS : Un mode d'entreprendre au service d'une économie plus solidaire et de l'attractivité du territoire**

L'Economie sociale et solidaire (ESS) désigne une manière d'entreprendre, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur des principes démocratiques, de solidarité et d'utilité sociale. L'ESS désigne traditionnellement les structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, fondations.

Présente dans tous les secteurs d'activité (services à la personne et aux entreprises, enseignement, santé, logement, finances, mobilités, etc.), le périmètre de l'ESS est défini pour la première fois par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS.

Confortant les acteurs historiques (coopératives, mutuelles, associations, fondations) comme relevant du champ de l'ESS, le législateur a ouvert ce secteur à l'ensemble des entreprises, quel que soit leur statut, qui en respecte les valeurs et les principes : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, une lucrativité limitée.

### **La Métropole grenobloise : un territoire d'économie sociale et solidaire**

Acteur économique de poids, l'ESS représente 10% du PIB et près de 12% des emplois privés en France. En Région Rhône-Alpes, l'ESS rassemble plus de 10% de l'emploi salarié. A l'échelle de la Métropole, l'économie sociale et solidaire est également une composante importante de l'économie de proximité. Elle représente plus de 10% des entreprises (1 600 associations, 130 coopératives, une centaine de mutuelles et 7 fondations) et regroupe 20 000 emplois (soit 10% de l'emploi sur le territoire métropolitain). Un emploi salarié sur 10 relève ainsi de l'ESS dans la Métropole de Grenoble.

Les initiatives développées par les acteurs de l'ESS sur le territoire métropolitain anticipent souvent les mutations sociales et environnementales du tissu économique local. Ces acteurs partagent ainsi, par leurs objectifs et leurs pratiques, l'ambition du projet métropolitain, à savoir :

- favoriser un développement économique du territoire plus solidaire, en produisant des biens et des services en réponse aux besoins des habitants et en créant et pérennisant des emplois non délocalisables,
- contribuer à l'attractivité territoriale de la Métropole, en développant des activités innovantes, avec une exigence de responsabilité sociale et environnementale.

### **La Métropole de Grenoble : un acteur engagé en faveur de l'ESS**

Grenoble-Alpes Métropole a été parmi les premières collectivités à mettre en place en 2003 une politique en faveur de l'ESS, contribuant ainsi à créer et à consolider des emplois dans le secteur de l'ESS, à structurer des initiatives au sein des filières économiques (dans le champ du réemploi par exemple), à améliorer la visibilité du secteur et à doter l'ESS d'outils d'accompagnement économiques et financiers (notamment ceux gérés par MCAE Isère Active) et immobiliers (Hôtel d'activités ARTIS).

La Métropole agit par ailleurs en direction du secteur de l'ESS, au titre de sa politique « Emploi et Insertion », en soutenant les Structures de l'Insertion par l'Activité économique (SIAE) et en leur facilitant l'accès à la commande publique.

Sur la base des acquis de la période précédente, la Métropole de Grenoble a engagé en 2015 une démarche de construction d'une nouvelle stratégie avec les acteurs du territoire. Mobilisant environ 200 acteurs du territoire (4 comités de pilotage, 2 conférences d'acteurs et 3 groupes de travail), cette large concertation a permis de partager le bilan du plan précédent (période 2009-2015), de mesurer les évolutions du secteur et d'identifier les enjeux stratégiques auxquels il doit faire face aujourd'hui (pérennisation des modèles économiques et redéfinition des aides publiques notamment).

Pour la période 2016-2020, la Métropole souhaite réaffirmer son soutien au développement de l'ESS sur son territoire et préciser les nouvelles orientations qui guideront son action sur les prochaines années :

- renforcer le potentiel économique de l'ESS, en amplifiant la dynamique existante : l'ambition de la Métropole est d'accroître la création d'emplois dans le secteur de l'ESS et de contribuer à l'émergence et la consolidation de nouvelles activités à forte utilité sociale, en réponse aux besoins de notre territoire ;
- inscrire durablement l'ESS dans le projet métropolitain, notamment au sein de six politiques métropolitaines : agriculture/alimentation, déchets, mobilités, transition énergétique, habitat et commande publique.

La Métropole est reconnue ainsi comme chef de file capable de coordonner et de structurer l'ESS. Elle se fixe comme objectif de permettre à l'ESS de changer d'échelle, afin de prendre davantage d'ampleur sur son territoire.

Cette délibération propose d'adopter un nouveau plan d'actions 2016-2020 élaboré en cohérence avec les contractualisations territoriales de l'ESS (Contrat Economique Sectoriel, Contrat de Plan Etat Région).

### **Le plan d'actions métropolitain 2016-2020 pour le développement de l'ESS**

Le plan d'actions 2016-2020, annexé à la délibération, s'articule autour de 4 axes :

#### *Axe 1 : Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS*

En raison de leurs caractéristiques propres, les structures de l'ESS, en phase de création, de développement et tout au long de leur parcours, ont des besoins d'accompagnement ainsi que de financements spécialisés et adaptés. Pour ce faire, la Métropole s'appuie notamment sur un réseau d'acteurs locaux spécialisés dans l'accompagnement des porteurs de projets en ESS. Les projets développés et soutenus par la Métropole sur cet axe contribueront, notamment à :

- Faciliter la création, le développement et le financement d'activités en ESS,
- Structurer les initiatives afin d'élargir leur influence,
- Favoriser les solutions immobilières adaptées au secteur,
- Mobiliser la commande publique et privée,
- Accompagner les projets d'échanges économiques solidaires.

#### *Axe 2 : Communication, promotion et sensibilisation*

La visibilité et la reconnaissance de l'ESS se sont accrues ces dernières années, notamment grâce à l'association Alpesolidaires, qui anime un réseau d'acteurs et un site Internet dédié à

l'actualité de l'ESS et organise des temps forts fédérant et valorisant les acteurs du territoire auprès du grand public.

Les projets développés et soutenus par la Métropole contribueront à la promotion des acteurs et de leurs initiatives et à la valorisation de leur offre de services et produits. Par ailleurs, la Métropole mobilisera ses propres outils et supports de communication.

### *Axe 3 : Ressources humaines et ESS*

Au regard des problématiques et des besoins croissants auxquels sont confrontés les entreprises de l'ESS en matière de Ressources Humaines (formation des dirigeants notamment sur leur fonction employeur, développement des compétences des salariés, sécurisation des parcours, gouvernance des structures), la Métropole propose d'intégrer dans son nouveau plan un axe spécifique dédié à l'accompagnement des structures sur cette thématique.

Dans le cadre de cet axe, Grenoble-Alpes Métropole contribuera à améliorer la mobilisation des outils et des dispositifs existants en direction des entreprises de l'ESS. Par ailleurs, elle pourra soutenir des projets permettant la mutualisation des emplois, le mécénat de compétences, le tutorat, etc.

### *Axe 4 : Observation et prospective*

Afin de disposer d'une connaissance fine et continue de l'évolution du secteur et de mieux cerner les apports de l'ESS au territoire (analyse des pratiques et des activités), la Métropole souhaite soutenir des travaux universitaires d'observation et de recherche sur l'ESS (activités et emplois).

## **Les moyens mobilisés par la Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions**

La réalisation de ce plan s'appuiera :

- sur une action interne aux services de la Métropole (équipe projet ESS au sein du service Développement économique en articulation avec les différentes directions) à travers plusieurs leviers : partenariat et ingénierie de projet, soutien à la communication, recherche de locaux, etc.
- sur des propositions d'actions formulées par les acteurs, soumises au vote du Conseil métropolitain, afin de définir le niveau d'engagement financier de la Métropole (subventions en fonctionnement),
- sur un partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et la Région Rhône-Alpes au travers à la fois du Contrat économique sectoriel dédié à l'ESS et du Contrat de Plan Etat Région (volet métropolitain).

## **La gouvernance du plan d'actions ESS**

Afin de conduire la mise en œuvre de ce plan d'actions, il est proposé de mettre en place un mode de gouvernance participatif reposant sur 2 instances : un comité de pilotage et un comité de suivi et d'évaluation.

### *Le comité de pilotage*

Composée des élus des communes volontaires, des Vice-Présidents métropolitains concernés et d'un représentant de chaque groupe politique représenté à la Conférence des Maires, cette instance politique se réunira, deux à trois fois par an, afin de piloter la réalisation du plan : valider, analyser, évaluer les actions développées et soutenues, proposer d'éventuelles réorientations. Des personnes ressources pourront être conviées en fonction de l'ordre du jour.

### *Le comité de suivi et d'évaluation*

Composée d'élus membres du comité de pilotage, d'acteurs de l'ESS (représentants d'associations, coopératives, entreprises solidaires, CRESS), d'acteurs ressources souhaitant s'associer à la démarche (association Alpesolidaires, MCAE Isère Active, fondations, institutions et représentants d'entreprises du territoire, acteurs universitaires et de la recherche), des institutions publiques partenaires (Etat, Conseil régional, Caisse des Dépôts et Consignations), cette instance se réunira deux fois par an.

Ce comité sera chargé de suivre la réalisation du plan, d'aider à la mise en réseau des acteurs, de permettre le partage de projets et d'expériences et de contribuer à des réflexions plus prospectives sur certaines thématiques.

### **Evaluation du plan d'actions**

Ce plan fera l'objet d'un dispositif d'évaluation, qui sera basé sur des critères en lien avec les objectifs fixés dans la délibération et son annexe.

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 11 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les nouvelles orientations et axes du plan de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour la période 2016-2020,
- Approuve le plan d'actions annexé à la présente délibération.